

## CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ

SÉANCE du 16 mai 2025

---

---

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 mai 2025 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le 09 mai 2025 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LEMARIÉ Christophe, Maire de la Commune.

Étaient présents : LEBRUN Bettina, LEGER David, FOLLAIN Sébastien, TOUPIN Bénédicte, HAUTOIS David, BOËTTI Gilles, GUILLOUX Lionel, LEMARIÉ Christophe, MAZURE Romain, LEBOCEY Émilie, MONTAIS Sylvie.

Étaient absents excusés :

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 d u CGCT, en qualité de secrétaire : TOUPIN Bénédicte

Nombre de Conseillers En exercice : 11, de présents : 11, de votants : 11

---

---

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2025**

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler au procès-verbal de la réunion du **04 avril** qui leur a été transmis. S'il n'y a pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 04 avril 2025.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du **04 avril 2025**.

---

---

### **2025 05 01 SUBVENTION OGENC**

M. le Maire, explique que L'OGEC sollicite une participation financière de la commune pour les élèves scolarisés en maternelle et en primaire inscrit à la rentrée scolaire de septembre 2024.

Les dépenses prises en compte pour calculer cette participation comprennent les salaires de l'ATSEM, l'achat des fournitures et des livres scolaires, le matériel pédagogique, les frais de téléphone et du photocopieur. Les dépenses prises en charge directement par la commune sont les frais : d'électricité, de consommation d'eau, d'entretien du chauffage et l'achat des produits d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**FIXE** le montant du forfait communal à 29 000 Euros pour l'année scolaire 2024/2025. La participation de la commune s'effectuera comme suit :

- 13 500 Euros en mai 2025,
- 13 500 Euros en septembre 2025,
- 2 000 Euros à réception de la facture de remplacement des LED.

Une convention sera signée entre les deux parties, afin de justifier le versement des sommes.

---

---

### **2025 05 02 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle le montant des subventions votées lors du budget 2025 :

|   |               |
|---|---------------|
| Club des aînés ruraux                       | 170 €         |
| Groupement Défense Ennemi des Culture       | 150 €         |
| Association Sportive et Culturelle d'ORIGNÉ | 238 €         |
| Comité des fêtes d'ORIGNÉ                   | 765 €         |
| Association locale A.D.M.R. L'Huissier      | 68 €          |
| Société Protectrice des Animaux             | 120 €         |
| <b>Total</b>                                | <b>1511 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** la répartition des montants des subventions pour chaque sociation.

#### **2025 05 03 DEVIS ARNAUD LEDAUPHIN**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de spectacle (prévu le 21 novembre 2025) d'Arnaud LEDAUPHIN. La prestation comprend un spectacle de magie et mentalisme (50 minutes) ainsi qu'un spectacle de chanson guitare (45 minutes). Le devis comprend l'intégralité du salaire (660,09 Euros) et les charges sociales (589,91 Euros). Soit un total de 1250,00 Euros TTC.

*Le conseil municipal, après présentation et échanges et à l'unanimité*

**DÉCIDE de valider le devis du spectacle**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis

#### **2025 05 04 DEVIS PORTO BELLO**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis de la société Porto Bello :

- Mise à jour du forfait annuel du site origine53.fr : 618 Euros TTC
- Refonte technique du site origine53.fr : 3528 Euros TTC

*Le conseil municipal, après présentation et échanges et à l'unanimité*

**DÉCIDE de valider le devis de mise à jour du forfait annuel du site origine53.fr d'un montant de 618 Euros TTC.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis

#### **2025 05 05 SOFIA**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal SOFIA :

La Sofia a été agréée par le ministère de la Culture et de la Communication pour la gestion de la rémunération au titre du droit de prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs.

La bibliothèque de la commune d'Origné doit procéder à son inscription, puis à ses déclarations.

Cette obligation légale n'a aucune incidence financière, mais elle est essentielle à la bonne application de la loi.

*Le conseil municipal, après échanges et à l'unanimité*

**DÉCIDE de procéder à l'inscription auprès de la SOFIA, puis à la déclaration, sans incidence financière.**

## **2025 05 06 DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE NUILLÉ SUR VICOIN 2023/2024**

Le versement d'une participation financière est obligatoire, loi 2004-809 du 13 août 2004, les communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière scolaire dont des enfants résidant sur leur territoire fréquentent des écoles publiques ou privées sous contrat d'association sont tenus de participer aux dépenses de fonctionnement de ces écoles.

1 enfant de la commune est scolarisé à l'école publique de NUILLÉ SUR VICOIN.

Cet établissement demande une participation de fonctionnement :

- Pour 2023/2024 : 861,73 €

*Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité*

**DÉCIDE** de participer au fonctionnement à hauteur de 861,73 € pour l'année scolaire 2023/2024, cette somme correspondant au montant demandé par la commune de NUILLÉ SUR VICOIN.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser ladite participation au vue d'une facture et de la liste nominative des enfants scolarisés dans leur établissement.

---

---

## **2025 05 07 DECISION MODIFICATIVE n°1 : PLU**

Il était prévu au budget 2025 un montant pour le PLU de 3 529 € ainsi que 10 000 € de reste à réaliser. Le montant total des factures du PLU s'élève à 16 563,30 €. Sur proposition de Monsieur le Maire :

Investissement dépenses :

- Op 700 - Achat divers informatique – c/2158 : -34,30 €
- Op 500 – PLU - c/202 : +34,30 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** cette décision modificative

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Étude devis réfection des routes : point ajourné,
- Programme animations : Affiche des événements de l'été : à imprimer en format flyer et en format A3 pour affichage dans la commune,
- Proposition de participation financière à la programmation réalisée par l'Écluserie pour cet été afin de soutenir le dynamisme de l'écluse (500 Euros maximum),
- Limitation de vitesse Route de Quelaines : Monsieur le Maire en fait part au Département,
- Défibrillateur : Présentation de deux devis. Sur le devis de la société est-il prévu une sensibilisation au public ? - Recherche de subvention pour remplacer le défibrillateur hors service – Demander un devis à la protection civile pour formation « gestes qui sauvent » auprès de la population,
- Proposition de spectacle « La langue des crêpes » : 19 ou 20 mars 2026,
- Soirée désherbage programmée au 3 juin 2025 à 18h30 : prévoir communication,
- Chemin communal au-dessus de l'écluse : voir s'il existe une délibération concernant la propriété du chemin à la commune.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23h30

Le Maire

LEMARIÉ Christophe

Le secrétaire de séance

TOUPIN Bénédicte